



**Les conflits et les tensions s'immiscent dans les relations et peuvent devenir invivables.**

**L'organisation actuelle du travail et le management créent parfois des risques psychosociaux, qui fragilisent les collaborateurs et freinent la performance de l'entreprise.**

**Alors .... devenez**

**Facilitateur en entreprise  
comme personne de confiance  
et médiateur FSM**

**pour accompagner les collaborateurs  
et les entreprises vers des solutions  
constructives et efficaces**



Comment gérer de manière constructive les Risques PsychoSociaux (RPS) : harcèlement, stress, discrimination etc. et les conflits interpersonnels ?

Edicter des normes claires et des procédures applicables permet de déterminer les responsabilités, les limites et de décider de mesures.

Créer des espaces de clarification, de dialogue et de négociation grâce au travail des **facilitateurs comme personne de confiance et médiateur (FPC)** s'inscrit dans ce contexte. Les collaboratrices et collaborateurs des organisations bénéficieront d'un accompagnement sur mesure en cas de problème et cela permettra à l'entreprise de réaliser ses prestations de qualité et à chacun de se sentir pleinement engagé et actif.

Les coûts des conflits en entreprise peuvent prendre des proportions considérables ! Une étude menée par la société d'audit KMPG auprès de PME allemandes, estiment que les coûts liés à des conflits varient entre 100'000 et 600'000 Euros par an, par entreprise. D'autre part, une récente étude dans le magazine « Harvard Business » indique que 53% des personnes sondées disent avoir vécu un conflit durant les douze derniers mois et que 15% seraient restés à la maison sans être malades pour échapper à un conflit de travail.

C'est donc primordial pour toute entreprise **d'agir et de mieux prévenir !**

La législation et le SECO obligent d'ailleurs les entreprises à mettre en place des procédures pour prévenir et gérer les risques psychosociaux. Un récent jugement du Tribunal Fédéral le rappelle : toute entreprise doit mettre à disposition une **“personne de confiance”**, sans lien hiérarchique, formée à la gestion de conflit, et pouvant intervenir au sujet de la protection de l'intégrité des collaborateurs.

Cette formation a donc pour but de former à la fois des **spécialistes des risques psychosociaux** en entreprise et des gestionnaires de **conflits**. Ces personnes seront des spécialistes pour **mettre en place des mesures de prévention limitant les RPS** pour les travailleurs et pour mener des processus de facilitation et de médiation.

Des personnes optimistes et réalistes, dotés d'une capacité d'analyse et d'intervention ad hoc.

Ces “facilitateurs comme personnes de confiance” et ces « médiateurs » feront ensuite partie du Réseau de Confiance en Entreprise ([www.reseau-de-confiance.ch](http://www.reseau-de-confiance.ch)) s'ils le souhaitent.

## Destinataires :

Cette formation est ouverte à toute personne exerçant une fonction en rapport avec les relations humaines : RH, juriste, manager, consultant.

Elle est très recommandée aux professionnels en lien avec l'encadrement de personnes ou la protection de la personnalité (DRH, chef du personnel, responsable MSST, chef d'équipes, « personne de confiance interne », “care manager”, infirmière en entreprise, entrepreneur, syndicaliste, assistant social, etc.).



[www.ipromed.ch](http://www.ipromed.ch)  
022/ 774 07 10 (le matin)

1, ch. Cressonnière – 1294 Genthod

## Spécificités

Cette formation de facilitateur en entreprise comme personne de confiance (FPC) et médiateur est innovante et spécifique sur ces points :

- une formation **professionnalisante** : la certification délivrée est accréditée par la FSM (Fédération Suisse de Médiation). La certification est en correspondance avec les exigences du SECO et des OCIRT. La formation réussie vous donne accès au Réseau de Confiance en Entreprise ([www.reseau-de-confiance.ch](http://www.reseau-de-confiance.ch)), vous permettant directement d'être un professionnel au service des employés et des entreprises.
- une structure **modulaire** : un premier module donne accès à la certification de « **facilitateur comme personne de confiance** » **FPC**, (cursus reconnu par la FSM) ; un deuxième module qui inclut le premier, permet la certification de « **médiateur** » et l'accréditation auprès de la FSM.
- une orientation « **personne de confiance** » professionnelle. (Comme l'exigent les lois suisses, toute entreprise helvétique doit pouvoir proposer à ses collaborateurs une procédure incluant un tiers spécialiste, capable d'analyser tensions, risques psychosociaux et conflits, et d'orienter les personnes impliquées vers une démarche adéquate)
- une conception « **orientation solution** » et **systémique** : les processus de médiation et d'accompagnement de collaborateurs en situation délicate s'orientent vers une recherche d'options concrètes sur « l'avenir », en lien avec une analyse globale du contexte et des interactions
- une tendance **de psychologie humaniste et positive** : communication interpersonnelle, connaissance de soi, Programmation Neuro Linguistique, leadership, résilience, optimisme, gestion des émotions sont au coeur de la posture du professionnel tiers
- une priorité sur les **compétences à la fois cognitives (savoirs), affectives (relationnelles et réflexives / savoir être) et psychomoteurs (comportementales, / savoir -faire)** ; mise en œuvre de techniques, méthodes/processus consolidant la posture. (des méthodes actives et participatives sont privilégiées pour intégrer des compétences relationnelles et réflexives durant la formation)
- un projet de **formation pratique, active et ludique** : plus de 50% de l'apprentissage est fait de mises en situations, d'ateliers de groupe, de jeux de rôles, d'études de cas. Stages, analyse de pratiques, supervisions consolident cette orientation. Moyens audio-visuels, observations et lectures sont également au programme. Une alternance théorie-pratique permet d'intégrer les dimensions de posture (savoir-être) et de savoir-faire.



## Modules :

| Module                                                           | Période                                                                                                                                 |                                                                                                                           |
|------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1. Facilitateur comme PC (FPC) ( 14 jours)                       | 29 septembre 2022<br>3 novembre 2022<br>1 <sup>er</sup> décembre 2022<br>19 janvier 2023<br>2 mars 2023<br>27 avril 2023<br>8 juin 2023 | 30 septembre 2022<br>4 novembre 2022<br>2 décembre 2022<br>20 janvier 2023<br>3 mars 2023<br>28 avril 2023<br>9 juin 2023 |
| 2. Médiateur (8 jours + stage et ateliers de pratique réflexive) | 14 septembre 2023<br>12 octobre 2023<br>23 novembre 2023<br>14 décembre 2023                                                            | 15 septembre 2023<br>13 octobre 2023<br>24 novembre 2023<br>15 décembre 2023                                              |

Les deux modules correspondent aux critères de la FSM (Fédération Suisse des Associations de Médiation).

Le cursus du premier module est reconnu par la FSM selon les critères de facilitateur. (120h). Le deuxième module, qui intègre le premier, est reconnu par la FSM et permet aux personnes certifiées d'obtenir la reconnaissance du titre de « médiateur/trice FSM ».

Ce deuxième module implique la réalisation d'un stage pratique auprès d'un médiateur professionnel avec de « vrais clients ». (200h)

Compétences de Facilitateur en entreprise comme Personne de Confiance (FPC):

- gérer des tensions ou négociations simples comme tiers neutre et facilitant
- comprendre les conflits et autres RPS et leurs conséquences
- utiliser les outils de facilitation en posture médiative
- respecter la déontologie des PC
- mener des entretiens constructifs avec une personne requérante
- orienter et accompagner toute demande dans une démarche idoine
- mettre en place des mesures de prévention, des dispositifs de gestion des conflits et RPS

Compétences comme Médiateur :

En plus des compétences listées ci-dessus (du facilitateur en entreprise comme PC) :

- initier et piloter des processus de médiation avec plusieurs parties
- analyser les conflits et intervenir de manière adaptée
- adopter une posture réflexive et respecter la déontologie de la profession de médiateur
- coopérer avec tous les acteurs de manière systémique
- utiliser outils, techniques et méthodes propres aux professionnels et adaptés au contexte d'intervention
- développer sa capacité réflexive pour progresser et s'adapter avec finesse

Compétences futures :

**YES,  
I CAN!**

## Contenu :

### Module Facilitateur comme PC - FPC

RPS : définition et état des lieux, avec accent sur le conflit, les formes de harcèlement, stress, burn-out, TMS/SPA... Mode de prévention et d'intervention.

Méthodes et techniques d'entretien et d'accompagnement.

FPC : rôle, fonction, historique, domaines d'application

Théorie de psychologie de sciences sociales et de systémique.

Typologie des contextes et de management.

Posture médiative

### Module Médiateur

En plus du module précédent :

Médiation : processus, type, domaines d'intervention

Médiateur : déontologie, droit, psychologie, posture

Théorie des conflits (définition, escalade, conséquences)

Psychologie, communication, contextes managériaux.



**En pratique**, le participant apprendra à utiliser l'écoute active et des techniques d'entretien, à mener des phases préliminaires d'analyse, d'intervention et d'orientation. De plus, il saura analyser la nature des conflits et des RPS, mettre en œuvre les conditions cadre d'intervention. Il entraînera des compétences de méta et infra-communication en accompagnement des personnes vivant des RPS et en menant les rencontres pour faire évoluer ces situations.

## Reconnaissance



Cette formation délivre 3 diplômes :

- **Attestation de suivi de formation** après chaque module suivi
- **Certification de « facilitateur en entreprise comme personne de confiance »** (FPC) après le 1<sup>er</sup> module et la réussite de l'évaluation certificative y relative
- **Certification de « Médiateur »** après le 2<sup>ème</sup> module et la réussite de l'évaluation certificative. Cette certification donne l'accréditation « FSM ».

Chaque module est évalué par

- des travaux intersessions
- une « mise en situation » avec des acteurs ou des pairs
- des lectures et des notes de synthèse
- des rapports d'analyse

Un travail écrit permet la certification de Facilitateur en entreprise comme Personne de Confiance (FPC). Le stage final et son rapport écrit font partie intégrante de la formation et correspondent au travail pour la certification et l'accréditation de Médiateur FSM.

Chaque participant doit être présent à 80 % des rencontres de formation au moins.

La formation correspond aux critères de la FSM. Il y a notamment plus de 200 heures de cours sur 13 mois, un stage, des analyses pratiques etc. L'ensemble du cursus se déroule sur 12(-18 mois).



## Dates :



## Inscription et coûts :

### Planning :

Premier module : facilitateur en entreprise comme Personne de Confiance - FPC (14 jours) :

29 & 30 septembre 2022 ; 3 et 4 novembre 2022 ; 1 & 2 décembre 2022 ;  
19 & 20 janvier 2023 ; 2 & 3 mars 2023 ; 27 & 28 avril 2023 ; 8 et 9 juin 2023

### 2<sup>ème</sup> module : médiateur

8 journées suivantes + stage (obligatoire) et pratiques supervisées (en soirée) :

14 & 15 septembre 2023 ; 12 & 13 octobre 2023 ; 23 & 24 novembre 2023 ;  
14 et 15 décembre 2023

### Inscription et coûts :

L'inscription se fait avec le bulletin en annexe, à renvoyer avant **le 10 septembre 2022**.

Les frais de dossier et d'inscription s'élèvent à **Fr 500.--**

La participation financière de la formation est de **Fr 5'500.--** pour ceux qui font la certification de facilitateur en entreprise comme Personne de Confiance.

Elle est de **Fr 3'500.-** pour ceux qui veulent continuer sur la certification de Médiateur, une fois la certification de facilitateur terminée.

Elle est de **Fr 8'000.--** pour ceux qui entament dès le départ les deux certifications (Facilitateur en entreprise comme Personne de Confiance & Médiateur).

Les frais de repas, de déplacement ou de nuitée ne sont pas inclus. Sont intégrés dans ce prix :

- les journées de formation
- le suivi des travaux
- les pratiques supervisées
- les évaluations intermédiaires et certifiantes
- les certifications

Le paiement peut se faire de manière échelonnée, mais 50 % au moins doit être versé dès que l'inscription est validée ; et le montant total doit être versé avant les cours et les évaluations certificatives finales.



**SDM-FSM**  
Schweizerischer Dachverband Mediation  
Fédération Suisse des Associations de Médiation  
Federazione Svizzera delle Associazioni di Mediazione



## Lieu / horaires :

Un entretien gratuit avec le directeur de formation, Monsieur Samuel Perriard, est possible et recommandé avant l'inscription.

Pour tout renseignement :

Sophie Domézon

Institut professionnel de médiation

ou [info@ipromed.ch](mailto:info@ipromed.ch)

022/ 774 07 10 (le matin)

1 ch. Cressonnière à 1294 Genthod

La formation a lieu à **Genève**, au **centre de formation de Lancy Pont-Rouge**. 4 Rampe du Pont-Rouge au Petit-Lancy (1213) (*facilement accessible avec les transports publics*). *Exceptionnellement, un autre lieu à Genève peut être choisi.*

Les **horaires sont de 8 h 30 à 17 h00**.

Toutes les formations, les documents et les exercices sont donnés en **langue française**. Les documents fournis sont envoyés par courriel.

## Intervenants (sous réserve de confirmation)

**Samuel Perriard**, Médiateur FSM-FSA, consultant et formateur. Master en géographie humaine et gestion d'entreprise. Coach IDC. Médiateur accrédité auprès des tribunaux genevois, praticien PNL, psychosociologue. Superviseur.

**Anne Catherine Salberg**, Médiatrice FSM-ASMF. Personne de confiance en entreprise. Formatrice d'adultes. Superviseuse FSM.

**Nathalie Rey**, avocate et médiatrice FSA, spécialiste des accords de médiation.

**Marcel Paris** : avocat et médiateur FSA

**Pascal Crespin** : psychologue et spécialiste des organisations et des RPS

**Laurence Weber** : médiatrice FSA-FSM, avocate, ombudsman certifiée en droit collaboratif

**Patricia Lüthy** : médiatrice FSM, formatrice d'adulte FSEA, coach, praticienne PNL, Mastère RH, docteure en droit

### Prérequis :

Cette formation s'inscrit dans une formation complémentaire interdisciplinaire. Elle complète en général une formation de niveau tertiaire (HES/Université) ou B (ES), mais cela n'est pas un prérequis. Une expérience antérieure ou actuelle dans un secteur professionnel et/ou la société civile en rapport avec la facilitation des conflits, ou la question des RPS est aussi considéré comme un moyen d'accéder à cette formation. Cette expérience préalable permet de s'inscrire et devra être présentée dans la lettre de motivation.



**Annexes à  
présenter :**

**à préciser :**

## Bulletin d'inscription

### Formation 2022 - 2023

À retourner à  
IPROMED  
1 ch .Cressonnière / 1294 Genthod  
*avant le 10 septembre 2022*

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Entreprise \_\_\_\_\_

Fonction \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

NPA – Localité \_\_\_\_\_

Email (obligatoire) \_\_\_\_\_

Tél. fixe \_\_\_\_\_

Tél. portable \_\_\_\_\_

- lettre de motivation
- CV avec copie des formations et titres.

#### Je m'inscris à la formation :

- ☐ Facilitateur en entreprise comme PC (module 1)
- ☐ Médiateur (module 2)
- ☐ Les 2 modules

*J'atteste m'engager dans cette formation avec discernement en ayant conscience de l'intégrité requise pour devenir tiers neutre dans un conflit ou pour une personne vivant un risque psychosocial. Mon inscription ne sera définitive qu'une fois ma participation financière effectuée. J'ai pris connaissance que cette formation va me demander un apprentissage*

Lieu, date : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

